

BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Martin-D'ollières



Numéro 5
DECEMBRE 2015

IL FAUT TOUJOURS UN HIVER POUR BERGER UN PRINTEMPS

Auteur anonyme

Le Mot du Maire

Chers amis,

Je souhaite la bienvenue aux familles nouvellement installés dans la commune.

Je vous remercie pour la patience dont vous avez fait preuve lors des travaux de voirie effectuée par l'entreprise CYMARO. Une grande partie de nos hameaux est désormais correctement desservis.

Au nom du Conseil Municipal, je présente à chacun d'entre vous, nos vœux de bonheur santé et réussite pour la nouvelle année.

J'ai une pensée particulière pour les familles de tous ceux qui nous ont quittés, ainsi que pour ceux qui souffrent et que les aléas de la vie n'épargnent pas.

Bonne et heureuse année 2016.

Bien cordialement.

*Le Maire,
Damien GAUDRIAULT*

LES CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 29 octobre 2015 à 20 Heures

Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'ouvrir une ligne de trésorerie afin de régler les factures pour les travaux de voirie en attendant le versement des dotations de l'Etat.

Décision pour des paiements en non-valeur :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que malgré les différentes procédures mises en place par Mme la Perceptrice de JUMEAUX, il n'a pas été possible de percevoir les sommes dues par un redevable (loyers impayés).

Cette somme doit donc être admise en non-valeur sur le budget communal, pour un montant total de 736,00 €.

Régularisation CNRACL pour Mme GIRARD Maryse :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un avis de régularisation de la Caisse de Retraite des Agents des Collectivités locales (CNRACL), concernant Mme DUPUY GIRARD Maryse, qui a travaillé en tant que secrétaire de mairie, pour la période du 1^{er} avril 1988 au 31 mars 1991.

Cette personne devait cotiser à la caisse de retraite (CNRACL), mais elle a cotisé au régime général.

La CNRACL demande un versement d'un montant de **1.620,27 €**, afin de régulariser sa situation de cotisation.

Dissolution du CCAS :

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que suite à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, article 79 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) donne possibilité aux communes de moins de 1500 habitants de dissoudre leur Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

De ce fait, Monsieur le Maire précise que cette dissolution peut intervenir par simple délibération du Conseil Municipal (article L.123-4 du Code de l'action sociale et des familles), en conséquence lorsque le CCAS a été dissout, la compétence sociale sera exercée directement par la commune.

Adhésion à l'association A.I.C.R.I. (Association pour l'Informatisation des Communes de la Région Issoire). Et adhésion au tiers de télétransmission (ADULLACT)

Monsieur le Maire présente (Association pour l'Informatisation des Communes de la Région Issoire) (A.I.C.R.I.), pour pouvoir bénéficier des services de cette association et notamment la procédure de dématérialisation, La commune doit adhérer à l'A.I.C.R.I.

QUESTIONS DIVERSES :

Devis de la société BODET :

La société BODET a fait passer pour la mise en sécurité du battant 1 (cloches de l'église) : remplacement du baudrier, pour un montant de 708,00 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, **DECIDE** de repousser ces travaux à l'année 2016.

Statuts de la Communauté de Communes Bassin Minier Montagne (CCBMM) : Modifications) :

Afin de régulariser cette situation et parallèlement à la délibération de la Communauté de Communes portant la modification de ses statuts, il est donc proposé l'abandon de la compétence « **« Elaboration, approbation, suivi, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) portant sur l'ensemble du territoire de la CCBMM »** par la CCBMM et que cette compétence revienne aux communes.

Monsieur le Maire précise que chaque commune membre est invitée à se prononcer sur cette modification.

Sur la base de ces éléments, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

1° APPROUVE l'abandon de la compétence « Elaboration, approbation, suivi, modification et révision d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) portant sur l'ensemble du territoire de la CCBMM » par la Communauté de Communes et VALIDE les statuts tels que présentés dans la délibération du 02 Juillet 2015.

2° PREND ACTE qu'un arrêté préfectoral devra intervenir pour entériner ces modifications statutaires.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 3 décembre 2015 à 20 Heures

Projet de schéma SCDI :

Sollicité par la Préfecture du Puy-de-Dôme, afin de se prononcer sur la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui verrait la fusion des huit communautés de commune de l'arrondissement d'Issoire en une seule regroupant 92 communes, le Conseil Municipal de Saint-Martin-d'Ollières :

- ✓ Considère que le calendrier imposé par la loi NOTRe avec création des nouvelles communautés de communes dès le 1er janvier 2017 laisse peu de place et de temps à la concertation,
- ✓ S'inquiète, au regard de la taille de périmètre proposé, sur la pérennité des services de proximité indispensables à la population et à la vie de nos territoires ruraux,
- ✓ Regrette l'absence d'éléments concernant les conséquences humaines, économiques et fiscales de cette restructuration.

- ✓ En particulier, la loi prévoit-elle l'application d'une même fiscalité sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes, sans distinction zone urbaine/zone rurale ?
- ✓ Si c'est le cas, il faudra que les pouvoirs publics garantissent une égalité d'accès de tous les contribuables aux services et équipements de la Communauté de communes. Quelles mesures seront mises en œuvre pour garantir cette égalité d'accès ? Lignes de bus régulières pour desservir toutes les communes ? Implantations de services auprès des usagers ?
- ✓ S'interroge sur l'organisation d'un débat démocratique avec un Conseil Communautaire regroupant 127 délégués. S'interroge sur la représentation des zones rurales au sein des instances de décision et sur la prise en compte des spécificités des différents secteurs du territoire.
- ✓ A cette « 'marche forcée » s'ajoute un double déni de démocratie.
 - Un semblant de consultation puisque les élus locaux ne rendent en réalité qu'un simple avis car, à défaut d'accord, le périmètre sera arrêté par Monsieur le Préfet.
 - La destitution de membres élus aujourd'hui impliqués dans la vie intercommunale et qui seront débarqués à mi-mandat en raison de la modification des règles de représentation

Pour toutes ces raisons et face à cette démarche qu'il juge inacceptable le Conseil Municipal : **DESAPPROUVE** la méthode employée, se prononce **CONTRE** ce schéma et souhaite comme la loi nous l'autorise conserver l'échelle intercommunale existante.

Attribution indemnités du receveur municipal :

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateur du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Décide :

- De ne pas accorder l'indemnité de conseil,
- D'accorder l'indemnité de confection de budget des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

Modification de la taxe d'assainissement à compter de l'année 2016 :

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de voter une révision de la taxe d'assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix de la taxe d'assainissement à : 0,50 € le m³ d'eau plus une part fixe de : 35 € à compter de l'année 2016.

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE :

Téléphone : 04.73.71.37.90

INFORMATION :

Changement des horaires de permanence de la mairie, à

compter du 1^{er} septembre 2015 :

Mardi de 14h30 à 16h00

Site WEB : www.saint-martin-dollieres.fr

Les personnes ayant accès à internet et désireuse de recevoir le bulletin municipal par mail, son priés d'en faire la demande à la mairie.

ADIL 63

Pour toutes vos questions en matière de projet immobilier, de vente ou location de logement, de travaux d'amélioration, dans l'individuel ou la copropriété

Demandez des conseils d'experts avant d'agir !

Contactez le guichet unique, neutre et indépendant :

Agence Départementale d'Information
sur le Logement / Espace INFO ÉNERGIE
du Puy-de-Dôme

Par courrier, courriel, téléphone, à la **Maison de l'Habitat** 129, avenue de la République, 63100 CLERMONT-FERRAND. Tel : 04 73 42 30 75. contact@adil63.org, www.adil63.org.

Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h30, sauf le lundi matin.

Des **permanences juridiques** sont assurées dans cinq villes du département :

- **AMBERT** : Le 4e mercredi de chaque mois, de 10h à 12h et de 13h30 à 16h.
- **COURNON** : Les 2e et 4e vendredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **ISSOIRE** : Les 2e et 4e jeudis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **RIOM** : Les 1er et 3e mercredis de chaque mois, de 9h à 12h.
- **THIERS** : Les 1er et 3e vendredis de chaque mois, de 14h à 17h.

ETAT CIVIL

Décès 2015 :

MONTAGNON Emile, le 17 avril 2015.
MARTIN Francis, le 31 août 2015.
HOSTIER Jeanne, 11 septembre 2015.
PERRIN Janine, le 5 octobre 2015.

Naissances 2015 :

Lily, Jeanne, Emma HOSTIER, (fille de Fabien HOSTIER et Angéline CLADIERE), née le 3 avril 2015,

Etienne, Pierre GAUDRIAULT, (fils de Damien GAUDRIAULT et Cécile BEAURE), né le 9 avril 2015,

Timéo MENNA, (fils de Pierre, Emilien MENNA et de Cécile OLEON), né le 9 novembre 2015.

DISPOSITIF MOBIPLUS

Si vous avez 75 ans ou plus, que vous ne disposez pas de véhicules et que vous ne pouvez pas être transporté par un membre de votre famille, vous pouvez bénéficier des chèques MOBIPLUS, ce dispositif est mis en place par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Vous devez venir remplir un formulaire de demande à la Mairie.

Vous disposerez donc d'un chéquier d'une valeur de 150 € pour votre usage personnel qui vous permettra de payer les taxis conventionnés et le transporteur du réseau Transdôme ou le Bus des Montagnes.

PREVENTION

Des cambriolages ayant eu lieu sur notre commune, il est conseillé à tous d'être très vigilants, de veiller à tenir les portes fermées, à signaler tous les comportements qui pourraient paraître suspects. N'hésitez pas à relever les numéros d'immatriculation des véhicules.

En cas de vol, déposez plainte systématiquement auprès de la gendarmerie la plus proche de votre domicile.

Diverses brochures, sont à votre disposition à la mairie et à la poste, concernant les différents méfaits dont vous pourriez être victime. (exemple : prévention des atteintes en milieu agricoles, vol de voiture et accessoire, protection de votre domicile)

AGENCE POSTALE :

INFORMATION :

Changement des horaires d'ouverture, à compter du 1^{er} septembre 2015 :

Lundi Mardi, jeudi, vendredi de 8h00 à 10h00
Lundi et Mardi de 13h30 à 14h30.

Pendant les vacances scolaires, les horaires seront les suivants :

Lundi, mardi, Jeudi et vendredi : 9 H à 11 H

ECOLE

Ce premier trimestre de l'année scolaire 2015-2016 s'est très bien passé. Vingt-deux élèves occupent les bancs de l'école ce qui représente un très bon effectif: 6 CE1, 6 CE2, 5 CM1 et 5 CM2.

En septembre, toute la classe est partie en classe de mer à La Tranche sur Mer, en Vendée. Ce fut un merveilleux voyage, riche en apprentissages et en émotions.

Puis tout le monde a repris le chemin de la classe afin de préparer deux projets phares du début d'année: notre représentation pour le 11 novembre que nous avons montré à Saint Hilaire lors des cérémonies, et les deux pièces de théâtre que les enfants ont écrites, mises en scène et qui ont fait la joie des parents lors de la fête de Noël des écoles en ce mois de décembre.



Un grand merci aux habitants qui ont décoré et illuminé leurs façades donnant ainsi un petit air de fête à notre commune. Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Les élèves ont également fabriqué des décorations pour les fêtes pendant les TAP et les ont vendues lors du marché de Noël: ce fut un grand succès et ils recommenceront l'an prochain.

Le dernier jour d'école, nous avons eu droit à notre traditionnel repas de Noël à la cantine qui est toujours un moment très attendu des enfants et de leur maîtresse.

Nous souhaitons de joyeuses fêtes et une belle année 2016 à tous les habitants de la commune, qui nous soutiennent toujours dans l'élaboration de nos projets. Les enfants devraient, si la météo le permet, passer dans la commune souhaiter les vœux aux habitants en début d'année et leur proposer leur calendrier.

Enfin, sachez que l'école dispose d'un site internet: crdp-pupitre.ac-clermont.fr/0630772X/.

LA VIE DES ASSOCIATIONS :

Comité des fêtes « Le Houx » :

Le comité des fêtes s'est réuni au mois de novembre pour son assemblée générale.

Suite à cette réunion, le bureau reste inchangé Mme Angélique ROCHE, présidente, Mr Dominique CHAMBON, vice-président, Mme Angéline CLADIERE, trésorière, Mme Cécile BEAURE, secrétaire ; de plus, les mêmes activités seront renouvelées à savoir : tripes le 24 janvier, le loto le 21 février, le muguet le 1er mai, la fête des mères le 5 juin, la fête du village les 30 et 31 juillet.

N'hésitez pas à faire part de vos idées qui pourraient être susceptibles d'animer au mieux notre commune.

Tous les membres du comité des fêtes vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année.

U.N.C.A.F.N Secteur de Jumeaux :

Président : Jacques TERRASSE
Président d'honneur : Claude POUYET
Trésorier : Albert CHAPEL

Avec une quinzaine d'adhérents notre association essaye de maintenir entre nous la camaraderie et l'amitié qui nous à toujours animé.

Comme tous les ans nous avons participé aux commémorations du 11 novembre dans les diverses communes de notre secteur.

Dernièrement nous nous sommes réunis pour un repas à l'Auberge de Manon de Sainte-Catherine, nous y avons invité Monsieur le Maire de Saint-Martin-d'Ollières, cette commune nous attribuant une subvention pour le fonctionnement de notre association.

Un grand merci également au Maire de Sainte-Catherine pour sa générosité lors de notre repas.

Nous remercions la population pour sa générosité lors de la collecte pour le bleuet de France.

Enfin ayons une pensée pour les adhérents qui nous ont quittés lors de l'année écoulée.
